

Bulletin Municipal

Février
2019



Roche
Infos



MOT DU MAIRE



Chers Rochoises et Rochois,

C'est toujours avec la même détermination que l'équipe municipale envisage cette nouvelle année.

Notre volonté est de mener à bien nos actions en cours et de terminer nos gros chantiers.

Afin de répondre à vos interrogations et souhaitant suivre les directives des services de l'Etat, nous prévoyons d'organiser une réunion d'initiative locale le 8 février 2019 salle Jouffroy d'Abbas à partir de 19 h.

Cette réunion a pour but de prendre en considération vos remarques et vos souhaits. Il est bien évident que les réponses à vos questions ne peuvent être apportées au niveau local, elles seront traitées nationalement.

4 grands thèmes seront abordés en priorité :

- la transition écologique
- la fiscalité et les dépenses publiques
- la démocratie et la citoyenneté
- l'organisation de l'Etat et des services publics

Nous comptons sur les participants pour conserver à cette réunion le respect et l'écoute de chacun d'entre vous.

*Le Maire,
Jacques KRIEGER*

DATES A RETENIR

- Samedi 16 février : **Marché des producteurs**, Place Fertet de 9h à 12h
- Lundi 25 février : **Débat budgétaire**, à la Mairie à 19h
- Jeudi 28 février : **Ludothèque**, salle Lumière de 14h30 à 17h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER

CAGB : convention de gestion des services d'entretien de voirie (après transfert)

L'arrêté préfectoral du 6 novembre 2018 avec effet au 01/01/2019 a entériné le transfert des compétences voirie, parc stationnement, signalisation à la CAGB.

Pour la bonne organisation du service, la CAGB confie à la commune l'entretien des voiries, parc de stationnement et signalisation comprenant les missions correspondantes aux dépenses identifiées évaluées à 30 000 €.

Contrat d'entretien des chaudières 2019-2021

Le contrat d'entretien des chaudières des bâtiments communaux est échu. Il convient de le renouveler pour une durée de 3 ans. Trois entreprises ont été consultées. L'entreprise ENGIE HOME SERVICE a été retenue.

Convention d'utilisation de terrain pour implantation panneau touristique

La Commune a conçu une dizaine de panneaux touristiques (créés par Philippe Coutin adjoint) qui seront implantés devant certains lieux ou bâtiments communaux présentant un intérêt pour l'histoire de la commune.

L'un de ces panneaux concerne l'histoire d'un immeuble rue de la Barre construit vers 1880 : il relate le passé industriel de la Commune.

L'implantation la plus judicieuse, est située sur une assiette appartenant aux ETS ARDEA : parcelle AK 110. Une convention sera signée avec la société pour permettre l'implantation.

Travail des commissions

Finances : le débat budgétaire est fixé au lundi 25 février à 19h et le vote du budget est fixé au lundi 11 mars à 19h.

Communication : l'agenda a été apprécié par les Rochois. Le panneau lumineux est HS et son remplacement sera étudié dans le cadre du budget 2019. Le radar pédagogique vers les ETS ARDEA ne fonctionne plus.

Affaires scolaires et sociales : une nouvelle directrice adjointe assiste Anaïs Burtschy au centre de loisirs. Le colis de Noël distribué aux Aînés a été apprécié.

LA SÉCURITÉ AUX ABORD DES ÉCOLES



Depuis quelques jours, un agent communal assure la circulation devant les écoles aux heures d'arrivée et de sortie des enfants.

Il a pour mission de sécuriser le périmètre des écoles, de permettre aux enfants de traverser la rue en toute sécurité et d'éviter le stationnement anarchique des véhicules qui gênent les manoeuvres du bus scolaire.

CAHIER DE DOLÉANCES

Pour la première fois depuis 1789, les Français ont la possibilité de consigner leurs doléances dans un registre ouvert en mairie jusqu'au mois de mars.

Leurs remarques, souhaits et doléances sont transmises, au fur et à mesure de leur arrivée, à l'Association des Maires qui les répercutera à la Préfecture. Tout cela en vue du grand débat national ouvert à la suite des manifestations des Gilets jaunes.

**CAHIERS
DE DOLÉANCES
GILETS JAUNES**



Depuis le 21 janvier, les citoyens peuvent aussi se rendre directement sur le site du Grand Débat National (<https://granddebat.fr>) et y déposer leurs doléances sur les 4 thèmes retenus par le Gouvernement : la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'Etat et des services publics.

La Commune de Roche-lez-Beaupré organise un temps d'échange dans le cadre du grand débat national pour que tous les citoyens puissent s'exprimer et faire remonter leurs solutions sur les thèmes proposés par le Gouvernement.

Venez vous exprimer : Soirée Grand Débat Public
Vendredi 8 février à 19h
Salle Jouffroy d'Abbans - Ouvert à tous

En 1789, les communes n'existaient pas : elles furent, approximativement, calquées, en 1790, sur les paroisses de l'Ancien Régime. Pour notre secteur, à cette date, il y avait une paroisse dont l'église était sise à Chalèze et qui regroupait trois communautés d'habitants : Chalèze, Roche et Novillars. Mais Roche avait son église filiale.

Pour le bailliage de Besançon, trois cahiers furent rédigés pour le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État. Pour Roche, c'est le vicaire en chef de l'époque, l'abbé Rollier, qui participa à la rédaction du cahier du Clergé.

Les hommes de chaque communauté furent invités à se réunir sur la place publique (pour Roche, c'était devant l'église) afin d'élire leurs députés chargés de consigner les doléances du Tiers-État. Si les archives du notaire de Roche, Jean-Joseph Bécoulet, font état de la réunion des habitants des communautés voisines, celle de Roche n'y figure pas.

Il faut donc se rendre aux Archives Nationales à Paris pour trouver les noms des deux députés rochois. Sans surprise, ce sont deux notables, François Vitte, maire de Roche, et Jean-Joseph Bécoulet, notaire donc, qui furent élus le 7 mars 1789. On apprend qu'à ce moment, Roche comptait 54 "feux" (60 à Chalèze, 28 à Chalezeule).

Pour l'anecdote, on était loin de la revendication de Louis Dufourny de Villiers qui demandait la convocation d'un quatrième ordre : celui des pauvres journaliers, des infirmes, des indigents, appelé « Ordre sacré des infortunés » !

SNCF : NOUVELLE TARIFICATION

Voyager en règle = éviter une contravention

Avant de monter dans le train, vous devez être muni d'un titre de transport valable et composté ou validé. Une règle simple pour éviter les contraventions.

Où acheter votre billet ?

En ligne, sur automate, au guichet, chez les partenaires, sur votre smartphone... Acheter son billet est possible à tout moment et surtout impératif avant votre accès au train.

Attention !

Il n'est plus possible d'acheter un billet ou de le composer auprès du contrôleur dans le train, vous devez impérativement avoir acheté votre billet et l'avoir composté avant de monter dans votre train sous peine de contravention.

Pour les gares sans guichet, comme celle de Roche, vous trouverez des distributeurs automatiques afin d'acheter votre billet de train ainsi qu'une borne de compostage.



ROCHE PROXI CESSE SON ACTIVITÉ

Après plusieurs mois d'activité et de persévérance, Antoine Gillier et sa fille, gérants du Proxi, jettent l'éponge.

Depuis son ouverture, malgré les efforts des gérants, la clientèle n'a pas augmenté et son chiffre d'affaires est resté bien en-dessous de ces objectifs. Ce petit commerce n'aura pas réussi à s'intégrer dans le paysage rochois et à fidéliser une clientèle assez importante pour perdurer dans le temps.



A compter du 1er février 2019, le commerce sera de nouveau vide ; cette belle expérience n'aura finalement duré que quelques mois.

COLLISIONS AVEC DES ANIMAUX : MODE D'EMPLOI

De 2003 à 2013, 21 000 collisions ont été recensées avec la faune sauvage dans l'Ain, le Doubs et le Jura, soit plus de 5 par jour et de nombreux animaux blessés ou morts sont ignorés au bord des routes.

Conseil important : soyez spécialement prudent de nuit, à l'aube et au crépuscule, ralentissez !

Que faire lorsque qu'un animal surgit ?

- Freinez et surtout restez sur la route en conservant votre trajectoire.
- Ne cherchez pas à éviter l'animal à tout prix. La majorité des accidents mortels sont davantage causés par l'évitement que par la collision elle-même.



Que faire si la collision n'a pas été évitée ?

- Mettez vos feux de détresse, gardez votre véhicule au mieux, installez le triangle de sécurité et mettez votre gilet jaune de sécurité obligatoire.
- N'hésitez pas à faire des photos de l'animal, de l'environnement immédiat et des dégâts au véhicule.
- Attention à la manipulation des animaux, ils peuvent transmettre des maladies ; se protéger avec des gants, sinon utiliser un sac plastique.

Animaux blessés ou morts Que faire ?

- Déplacer l'animal sur l'accotement (dans la mesure du possible) : quel que soit l'animal, s'il est sur les voies de circulation, il est très risqué de le manipuler, prévenir la gendarmerie au 17 ou les pompiers au 18 ou l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) du Doubs au 03.81.58.39.65.



- Pour le grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier, daim, chamois) : après avoir informé la gendarmerie (17), s'il est mort vous pourrez transporter l'animal pour votre consommation.

- Pour le petit gibier, informer la Fédération des Chasseurs du Doubs (03.81.61.23.87).

- Pour les animaux domestiques, informer le propriétaire s'il est connu, sinon appeler la gendarmerie (17).

BGE FRANCHE-COMTÉ CITÉS LAB

**Vous avez une idée, un projet de création d'entreprise ?
Venez nous rencontrer !**

Dès le mois de Janvier, le service CitésLab de BGE Franche-Comté revient à la mairie de Roche-lez-Beaupré pour accueillir les personnes désireuses de créer leur activité. BGE est le premier réseau national d'accompagnement à la création d'entreprise et accueille chaque année près de 3 000 personnes au niveau régional. Marlène GALLET vous accueillera ainsi les vendredis matin, une semaine sur deux, sur rendez-vous. Voici un appui pour vous aider à valider votre idée, structurer votre projet, étudier sa viabilité économique et vous orienter vers les partenaires de l'accompagnement du financement.

Pour prendre rendez-vous avec Marlène GALLET, vous pouvez appeler le 06 59 14 82 26 ou par email : marlene.gallet@bgefc.org

Jours de permanence : les vendredis de 10h à 12h (sur rendez-vous)

Lieu : mairie de Roche-lez-Beaupré

Dates programmées :

- 25 janvier
- 8 et 22 février
- 8 et 22 mars
- 19 avril
- 3 et 17 mai
- 14 et 28 juin



Passage du bus de la Création : 29 mars de 9h à 12h30 - Place Fertet



CitésLab[®]

TÉLÉTHON

Téléthon

Les Activités Manuelles ont recueillis la somme de 170 € au profit du Téléthon lors de la vente de leurs création organisé en décembre dernier dans les locaux de "L'Univers de Cath".

CAGB : EAU POTABLE, CHANGEMENT AU 1^{er} JANVIER 2019

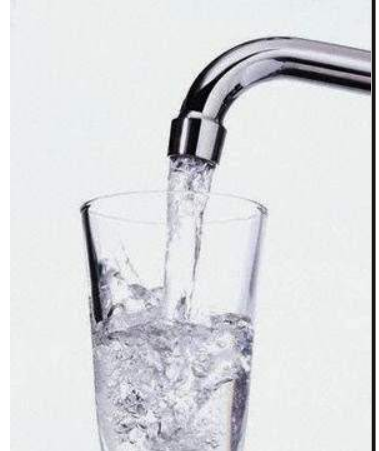
Le Grand Besançon, qui assure depuis un an les compétences Eau potable et Assainissement sur le territoire de l'agglomération, instaure à partir du 1^{er} janvier 2019 à tous les usagers du service de l'eau, une nouvelle tarification dite « tarification durable ». Cette application généralisée fait suite à l'expérimentation menée avec succès depuis 2016 sur le territoire de la Ville de Besançon.

Buvez l'eau du robinet, c'est gratuit

Par une gratuité des 3 premiers m³ d'eau par logement, la tarification durable incite tous les usagers du service de l'eau potable à boire désormais au quotidien leur eau du robinet et ainsi, à réaliser des économies ; l'achat d'eau en bouteilles s'élevant en moyenne à 500 €/an pour une famille de 4 personnes.

Avec un tarif supérieur facturant les volumes dits de « confort », c'est-à-dire les consommations de plus de 100 m³ par an et par logement, les usagers sont également encouragés à maîtriser, voire à baisser, leur consommation d'eau.

Cette tarification durable ne concernant que les ménages, le tarif supérieur sera appliqué dès le premier m³ pour les commerces, services et administrations.



Déclarez votre logement pour des économies assurées

Pour bénéficier de la tarification durable et des 3 premiers m³ gratuits, chaque titulaire d'un contrat d'abonnement à l'eau potable doit déclarer le nombre de logements concernés (par exemple, le nombre de logements dans un immeuble en copropriété disposant d'un abonnement unique).



**Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon**

Ainsi, au cours du 1^{er} trimestre 2019, les habitants de Roche-lez-Beaupré seront interrogés via un courrier envoyé par le Département Eau et Assainissement du Grand Besançon (régie communautaire).

En l'absence de déclaration, le tarif supérieur correspondant aux volumes dits de « confort » sera automatiquement appliqué dès le premier m³.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.grandbesancon.fr/eau

PENSEZ A PROTEGER VOS COMPTEURS CONTRE LE GEL

Le département Eau et Assainissement du Grand Besançon, qui assure depuis un an les compétences Eau potable et Assainissement sur le territoire de l'agglomération, rappelle que le gel peut entraîner d'importants dégâts sur vos installations. Pour éviter ces désagréments et des frais importants à votre charge, il est donc nécessaire de garantir une isolation efficace à vos appareils surtout quand ils sont placés dans des regards extérieurs.

L'abonné doit mettre en place une protection facile à manipuler et constituée de préférence de matériaux isolants, légers et imputrescibles, contenus dans des sacs en plastique.

Sont à éviter, les matériaux tels que laine de verre, laine de roche, paille, morceaux de tissu ou journaux qui absorbent l'humidité. Ils risquent de geler le compteur et de compliquer son accès.

Cette isolation, mise en place pour la période hivernale, doit être retirée le 1er mars 2019 afin d'éviter la condensation sur les écrans des compteurs.

Rappels :

- Les détériorations provoquées par le gel sur les compteurs d'eau, sont à la charge des abonnés
- Le compteur d'eau est sous la responsabilité de l'occupant de l'immeuble (propriétaire ou locataire) ce qui implique que le remplacement d'un compteur gelé sera toujours réalisé à ses frais.

ALLIANCE NATATION BESANCON

Savoir nager fait partie des savoirs initiaux que chaque enfant devrait avoir acquis pour son entrée au collège.

Pour répondre à cet objectif, l'ANB (Alliance Natation Besançon) organise pendant les vacances de février 2019, près de chez vous (Feel Good Sport 9 rue Valsset, ZI Thise), des stages d'apprentissage de natation pour les enfants de 4 ans ½ (seuls les enfants nés avant septembre 2014 pourront être inscrits) à 9 ans.

Stage d'une semaine avec 5 séances de 45 minutes (60€) : soit du 18 au 22 février, soit du 25 février au 1er mars.

Vous êtes intéressé, renseignements :

- par téléphone au : **09 63 57 27 18**
- par mail : **contact.anbesacon@gmail.com**
- sur notre site : **www.anbesacon.org** .



Pour plus d'information voir notre plaquette d'inscription disponible en Mairie.

Prochain stage : vacances de printemps 2019. 9

LES ATELIERS BONS JOURS

Vivez intensément votre retraite grâce aux Ateliers Bons Jours



Vous avez 60 ans ou plus ? Vous souhaitez améliorer la qualité de votre forme, de votre équilibre ou de votre mémoire ? La mairie de Roulans et la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté vous proposent d'obtenir des astuces et des conseils pour améliorer votre bien-être au quotidien en choisissant un module des Ateliers Bons Jours : « Force et forme au quotidien », « L'équilibre, où en êtes-vous ? » ou « Peps eurêka ».

Forme

Un mode de vie actif permet de retarder les effets du vieillissement. Et qui dit mode de vie actif, ne dit pas forcément session de sport intensive. Faire le ménage, jardiner, aller à la boulangerie à pied : ce sont aussi des activités physiques. Au cours de l'atelier « Force et forme au quotidien », vous découvrirez que l'on peut bouger sans trop se tracasser. Par exemple, avez-vous déjà pensé à vous muscler les bras avec une bouteille d'eau ?

Équilibre

Bouger peut faire peur, car le risque de chute augmente avec les années qui passent. Grâce aux exercices de l'atelier « L'équilibre, où en êtes-vous ? », vous pouvez améliorer votre stabilité. Petit à petit, l'impact psychologique de la chute s'en trouve diminué. 88% des participants ont constaté une amélioration de leur équilibre après avoir suivi cet atelier.

Mémoire

Un corps sain ne va pas sans un esprit sain. Mais avec les années qui passent, les trous de mémoire peuvent être de plus en plus fréquents. Cela ne relève pas forcément d'un problème de santé. Il s'agit souvent d'un manque d'entraînement des fonctions cérébrales, qui peut être comblé grâce à la méthode « Peps Eurêka ». A l'issue de cet atelier, 91% des participants ont amélioré leur capacité de mémorisation.

« Les Ateliers Bons Jours » sont proposés dans toute la Bourgogne-Franche-Comté aux personnes de 60 ans et plus, vivant à domicile. Les séances sont collectives. Pour chaque atelier, l'inscription est obligatoire et il est demandé une participation de 20€.

Ce programme de prévention santé est proposé par les caisses de retraites de la Sécurité sociale et la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec l'ARS.

Les dates et lieux des prochains ateliers seront fixés en fonction du nombre d'inscrits.

Inscription auprès de Elodie Gasca, chargée de projets prévention à la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté, au 03 81 25 17 60 ou par mail à lesbonsjours25@bfc.mutualite.fr.

COMITÉ DES FÊTES

Comme annoncé, le Père Noël s'est arrêté avant sa tournée officielle, à Roche lez Beupré le samedi 19 décembre sur la place Pasteur. Il a pu rencontrer quelques enfants qui lui ont glissé à l'oreille leurs derniers souhaits.



Ensuite, en route pour la salle Lumière pour rencontrer Onyx le magicien qui, au fil de la soirée et de ses nombreux tours, a fait participer grand nombre d'enfants pour, entre autres, la confection d'une pâte à crêpes un peu particulière et de pop-corn capricieux.

La soirée s'est terminée par un moment convivial autour d'un vin chaud et quelques douceurs.

Vous souhaitez rejoindre le Comité des Fêtes
pour une ou plusieurs manifestations ?

Contactez-nous par mail : comitedesfetesrlb@orange.fr

ou

laissez vos coordonnées dans la boîte aux lettres du Comité des Fêtes
à la mairie,
nous vous accueillerons avec plaisir.

A vos agendas :

10 mars 2019 : Assemblée générale du Comité des Fêtes

Samedi 27 avril : Chasse à l'oeuf



CRECHE INTERCOMMUNALE : LES P'TITS LOUPS

Ouverte depuis février 2014, la crèche intercommunale "Les P'tits Loups" dispose de 30 places pour des enfants âgés de 8 semaines à 5 ans. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h45. La crèche accueille actuellement 76 enfants en proposant des accueils réguliers ou occasionnels.

Les enfants se voient proposer chaque jour différentes activités : craies sur ardoises, peinture "debout", pâte à modeler, éveil musical, dessin collectif, motricité, jeux libres (construction, dînette...)...



Contact

Directrice : Charline DUBILLARD - 03.81.87.02.87

Adresse : 3 rue des Vallières Sud - 25220 Chalezeule

CULTE : PAROISSE DE BEAUPRÉ



Samedi 2 février : à 18h, messe à Thise
Dimanche 3 février : à 10h30, messe à Vaire
Mardi 5 février : à 10h45, temps de prière à Roche
Dimanche 10 février : à 10h30, messe à Thise
Dimanche 17 février : à 10h30, messe des familles à Thise
Samedi 23 février : à 18h, messe à Thise

ÉTAT CIVIL

Naissances

Marie-Lyne LIGNON le 13 décembre 2018
Raphaël VIENNET le 14 décembre 2018
Eliot BARSZNICA le 26 décembre 2018
Mélody LITZLER le 4 janvier 2019
Daniel AYVAZYAN le 7 janvier 2019
Maria AYVAZYAN le 9 janvier 2019



Toutes nos félicitations aux parents !

Décès

Jacques MARGUET le 12 janvier 2019 à 78 ans

Nos pensées accompagnent sa famille.



NOUVELLE ACTIVITÉ

" Réalisez l'achat, la vente de votre bien immobilier en toute confiance avec le réseau national de professionnels IMMOLIAISON. Un suivi personnalisé et la garantie d'une transaction réussie dans les meilleures conditions."



Votre agent :

ROBERT Philippe - 06 08 78 43 75
philippe.robert@immoliaison.fr
www. immoliaison.fr / roche lez beaupre

COMITÉ DE JUMELAGE

ANDIAMO IN ITALIA !!!

Le Comité de Jumelage organise, du 8 au 11 mai 2019, un voyage en Italie :

- Visite guidée de la ville d'Aoste ;
- Visite de l'Observatoire astronomique de Lignan ;
- Dégustations de produits régionaux ;
- Journée au lac de Côme ;
- Visite à nos jumeaux de Santa-Brigida qui donnera l'occasion de chaleureuses rencontres ;
- Trajet en bus grand confort



En fonction du nombre d'inscrits, tarif tout compris de 400 à 450 euros (possibilité de paiement en plusieurs mensualités).

Contact : Annie Franchini – 06.88.67.26.68 ou 03.81.50.60.95



NOUNOUS ROCHOISES



Merci Père-Noël pour ta venue à l'association, les enfants et nounous étaient ravis, chaque petit est parti avec sa friandise.

La matinée s'est terminée autour d'une collation.

ERN

Samedi 9 Février 2019 à 20h

Salle Municipale de Novillars

Loto géant

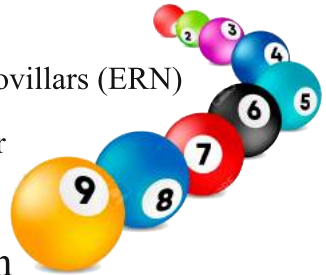
organisé par le club de foot de Roche-Novillars (ERN)

De nombreux lots à gagner

Ouverture des portes à 18h30

Début des jeux à 20h

*Réservations et renseignements au
06 03 95 26 37 ou 03 81 25 43 69
ou laboiteaquine2525@gmail.com*



LA RENAISSANCE

Ce sont six poussines, huit jeunes et cinq aînées, encadrées par Virginie, Aline, Aurélie, Yoan et Gérard qui ont participé les 3 et 4 janvier 2019 au stage de fin d'année à la salle Lumière.

Pendant ces deux journées, les gymnastes ont pu, sur la barre, la poutre, le sol et la table de saut, travailler les difficultés rencontrées sur le programme des mouvements imposés de la "Fédération Sportive et Culturelle de France" afin d'aborder les prochaines compétitions dans les meilleures conditions.



Le stage s'est clôturé avec une démonstration sur le mini trampoline, suivi de la traditionnelle galette des rois.

Merci à l'encadrement et aux gymnastes pour le travail accompli et la bonne ambiance pendant ces deux journées.

Au cours du mois de février 2019, nous partirons *dans l'espace pour marquer le cinquantenaire des premiers pas de l'homme sur la Lune* avec une exposition sur « *Le système solaire* ». A voir les **lundis et mercredis de 15h45 à 18h30**, les **samedis de 11h à 12h** et durant les vacances, les **lundis 18 et 25 février 2019 de 15h45 à 18h30**.



« Le système solaire »



« La Terre vue de la Lune »

Pour compléter l'exposition, *Sylvain Bitschené* présentera, au cours de l'apéritif thématique du jeudi 14 février 2019 à 18h, un diaporama commenté sur « *La place de la Terre dans l'Univers, les conséquences de la vitesse de la Lumière, une meilleure connaissance du satellite la Lune et des différentes planètes.* » Cette soirée s'adresse à tout public et n'est pas réservée exclusivement aux scientifiques.



Le Mardi des Mots : Mardi 5 février de 16h30 à 18h.

Atelier Écriture Adultes : Jeudi 7 février 2019 de 17h à 19h.

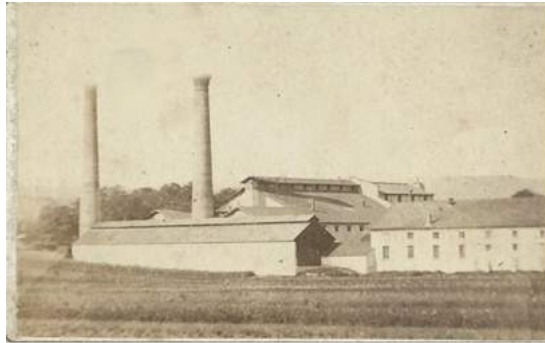
Les personnes qui règlent leur **cotisation** en début d'année civile, peuvent le faire lors des permanences. **Le montant est inchangé : 12 € pour une famille rochoise, 14 € pour une famille de l'extérieur.** La cotisation de la bibliothèque municipale est indépendante de la cotisation du Loisir Club Rochois.

Retrouvez les résumés et les galeries de photos des expositions et des animations sur le blog **bibliothequeroche.overblog.com**

HISTOIRE DE ROCHE

Les entreprises rochoises d'autrefois

Par Philippe Coutin



L'usine
Bugnot-
Colladon au
XIXème
siècle



Personnel de
l'usine Bugnot-
Colladon au
XIXème siècle

Ruines de l'usine en 1950



A suivre ...

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER
Conception et rédaction : Jacqueline COUTIN, Philippe COUTIN,
Martine HATT, Pauline LIGIER, Philippe VALLET
Impression ESTIMPRIM - Besançon
mairie@roche-lez-beaupre.fr